

MOUCH'CLAC Larva



DEFINITION

- Insecticide larvicide en poudre mouillable pour litières et lisiers.

CONDITIONNEMENTS DISPONIBLES

- Flacons de 500g (carton de 10 unités).
- Seau de 1KG (carton).

DESCRIPTION

- Poudre mouillable larvicide contre les mouches (*Device PM*), réservé à un usage professionnel.
- Contenant du Diflubenzuron à 25%, inhibiteur de la synthèse de la chitine, entre le 3^{ème} stade larvaire et le stade puppe.
- Destiné au traitement des litières, lisiers et fientes de volailles pour tous types d'élevages.

DOSES D'EMPLOI : 2g/m² = 200g/100m² (Arrosoir ou pulvérisateur).

+ Elevage avec litières :

- Diluer 200g de poudre dans 50 à 80 litres d'eau pour 100M² à traiter

+ Elevage sur caillebotis :

- Diluer 200 g dans 20 l d'eau pour 100 m² à traiter.

+ Elevage avec cages :

- Diluer 80 g dans 10 l d'eau pour 100 m² à traiter.

+ Lisiers : au pulvérisateur à pression

Zones de raclage :

- Fosses de raclage : surface de la fosse x 2g/m² x 0.5l d'eau
- Couloirs de raclage : 200g dans 20 litres d'eau pour traiter 100m² à appliquer sur les bords (50cm)

AVANTAGES

- Poudre mouillable : fort pouvoir dispersant dans l'eau.
- Non dangereux à manipuler
- Economique : agit à faibles doses
- Polyvalence d'application : au pulvérisateur ou à l'arrosoir.
- Faible solubilité, entraînant peu de risques de migration dans les eaux superficielles.
- Exempté de classement toxicologique (non toxique pour mammifères et oiseaux), en comparaison d'autres molécules larvicides.

LIMITES D'UTILISATION

- L'application directe en poudre est à proscrire, sauf si un mouillage abondant se fait immédiatement après sa répartition.

MARCHES

- Réservé à un usage professionnel (dont éleveurs).
- Traitement des litières (tous élevages), lisiers et fientes de volailles (pré-fosses, fosses et lagunes extérieures).

PRECONISATIONS D'EMPLOI

- Il est conseillé de traiter en début de saison, dès que la température moyenne du bâtiment dépasse 18°C.
- Rapprocher les fréquences de traitement en proportion de l'élévation de la température ambiante, qui influe sur les cycles de reproduction des mouches :
 - + Températures moyennes entre 13 et 18°C: toutes les 6 - 8 semaines.
 - + Températures moyennes entre 18 et 25°C: toutes les 4 - 5 semaines.
 - + Températures moyennes supérieures à 25°C : toutes les 3 - 4 semaines.

**Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lire l'étiquette et les informations concernant le produit.*

20/01/2014